



→ ID
17/6.14

CLUB DE LA PRESSE

Sommaire – Comptes prévisionnels 2013

Compte de résultat	1
Compte de résultat détaillé	3

CLUB DE LA PRESSE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	500		500	0,73	384	0,57	116	30,21	
Production vendue de biens									
Prestations de services	68 000		68 000	99,27	67 519	99,44	481	0,71	
Montants nets produits d'expl.	68 500		68 500	100,00	67 902	100,00	598	0,88	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			210	0,31	210	0,31		0,00	
Cotisations			20 200	29,49	15 980	23,53	4 220	26,41	
Autres produits									
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges									
Sous-total des autres produits d'exploitation			20 410	29,80	16 190	23,84	4 220	26,07	
Total des produits d'exploitation (I)			88 910	129,80	84 092	123,84	4 818	5,73	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			150	0,22	149	0,22	1	0,67	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			150	0,22	149	0,22	1	0,67	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)									
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			89 060	130,01	84 241	124,06	4 819	5,72	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			3 000	4,38	17 112	25,20	-14 112	-82,46	
TOTAL GENERAL			86 060	125,64	67 129	99,86	18 931	28,20	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			14 100	20,58	14 668	21,60	-568	-3,66	
Services extérieurs			5 350	7,61	12 248	18,04	-6 898	-56,31	
Autres services extérieurs			15 150	22,12	16 332	24,05	-1 182	-7,23	
Impôts, taxes et versements assimilés			960	1,40	952	1,40	8	0,84	
Salaires et traitements			41 554	60,66	39 822	58,65	1 732	4,35	
Charges sociales			12 069	17,62	9 493	13,98	2 576	27,14	
Autres charges de personnel									

CLUB DE LA PRESSE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	2 877	4,20	3 125	4,60	-248	-7,93
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (I)	92 060	134,39	96 639	142,32	-4 579	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion			4 084	6,01	-4 084	-100,00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			631	0,93	-631	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)			4 714	6,94	-4 714	-100,00
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	92 060	134,39	101 353	149,26	-9 293	-9,16
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	92 060	134,39	101 353	149,26	-9 293	-9,16

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

CLUB DE LA PRESSE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

DÉTAILLÉ

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	500		500	0,73	384	0,57	116	30,21
707000 VENTES D'ANNUAIRES	500		500	0,73	383	0,56	117	30,55
Production vendue de biens								
Prestations de services	68 000		68 000	99,27	67 519	99,44	481	0,71
706110 PART.PUB. CUB	15 000		15 000	21,90	15 000	22,09		0,00
706120 PART.PUB. CONSEIL REGIONAL	12 000		12 000	17,52	15 000	22,09	-3 000	-19,99
706130 PART.PUB. CONSEIL GENERAL	8 000		8 000	11,68	8 000	11,78		0,00
708300 ORGANISATION CONFERENCE	8 000		8 000	11,68	6 580	9,69	1 420	21,58
708810 PUBLICITE	25 000		25 000	36,50	22 863	33,67	2 137	9,35
708890 VENTES DE COPIES					76	0,11	-76	-100,00
Montants nets produits d'expl.	68 500		68 500	100,00	67 902	100,00	598	0,88
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			210	0,31	210	0,31		0,00
740000 SUBV. POLE EMPLOI			210	0,31	210	0,31		0,00
Cotisations			20 200	29,49	15 980	23,53	4 220	26,41
756000 COTISATIONS JOURNALISTES			5 000	7,30	3 840	5,65	1 160	30,21
756100 COTISATIONS ASSOCIES			10 000	14,60	7 420	10,93	2 580	34,77
756200 COTISATIONS PARTICIPANTS			3 500	5,11	3 190	4,70	310	9,72
756300 COTISATIONS ETUDIANTS			1 700	2,48	1 530	2,25	170	11,11
Autres produits								
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			20 410	29,80	16 190	23,84	4 220	25,07
Total des produits d'exploitation (I)			88 910	129,80	84 092	123,84	4 818	5,73
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			150	0,22	149	0,22	1	0,67
764000 REVENUS DES LIVRETS A			150	0,22	149	0,22	1	0,67
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			150	0,22	149	0,22	1	0,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			89 060	130,01	84 241	124,06	4 819	5,72
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								

**Association CLUB DE LA PRESSE
SUBVENTION 2013
CONVENTION FINANCIERE**

Entre les soussignés :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, habilité aux fins de la présente par délibération du Conseil Communautaire n°2012/464 du 13 juillet 2012 Dénommée ci-après « La Cub »

D'une part

Et :

Le Club de la Presse de Bordeaux, dont le siège social est sis, 9 rue des Capérans, 33000 à Bordeaux, représenté par sa Présidente, Madame Marie Christiane COURTIOUX, dûment habilitée aux fins de la présente en vertu de l'Assemblée Générale du 12 avril 2012 Dénommé ci-après « L'Association »

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le Club de la Presse de Bordeaux créé en 1979, est une association Loi 1901 qui a pour but de rassembler à Bordeaux, dans l'esprit confraternel, les professionnels de la presse, de l'information et de la communication.

Compte tenu l'implication du Club de la Presse dans la vie citoyenne de Bordeaux et de son agglomération, et considérant l'intérêt pour La Cub de soutenir l'association, une subvention d'un montant de 15 000 € a été octroyée à l'association au titre de l'année 2013 afin de lui permettre de poursuivre les actions déjà engagées et l'aider dans la mise en oeuvre de ses projets.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités administratives et financières du concours financier accordé par La Cub au Club de la Presse et de fixer les obligations en résultant.

Article 2 - Montant de la subvention

Le montant de la subvention apportée par la Communauté urbaine de Bordeaux a été fixé à 15 000 euros TTC pour l'exercice 2013, pour un budget prévisionnel fixé à 92 060 € euros nets.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 3 - Conditions d'utilisation de la subvention allouée

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes :

Acompte et solde :

- un premier acompte (80%) sera versé à la signature de la convention, soit 12 000 € euros
- le solde (20%), soit 3 000 € euros, sera versé à la réception des documents suivants :
 - ↳ les bilans, compte de résultat et annexes détaillées, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes ; le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention,
 - ↳ le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association,
 - ↳ une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur le principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'association pour 2012 et son budget définitif certifié (voir modèle en annexe),
 - ↳ copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics.

Article 6 – Contrôle et évaluation des résultats

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la C.U.B ses statuts actualisés,
- à transmettre à la Communauté le bilan certifié conforme du dernier exercice connu.

En outre, l'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable). La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

Article 7 – Clause de publicité

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 8 – Résiliation

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour le seul exercice 2013 ; elle prendra fin dès le règlement effectué comme prévu à l'article 4.

Article 10 - Contentieux

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait en 2 exemplaires à Bordeaux, le

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux

Le Président,
Vincent FELTESSE

Pour le Club de la Presse

La Présidente,
Marie Christiane COURTIoux